

VILLE D'AUBAGNE
Direction des Ressources Humaines

Contact : Madame Régine DELORAINÉ
Tél : 04 42 18 19 14 (de 13h30 à 17 heures)

DEMANDE DE STAGE

Nom : **Prénom :**

Nom de jeune fille :

Date de naissance : **Age :** ans

Adresse personnelle :
.....

CODE POSTAL : **VILLE :**

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse mail (*si vous la consultez régulièrement*) :

STAGE DEMANDE :

Secteur(s) :

Dates du stage :

Etablissement / organisme de formation fréquenté :

Etudes / Diplôme préparé :

Fait à Aubagne, le

Signature du demandeur :

.....

A L'ATTENTION DES DEMANDEURS DE STAGE

La Direction des Ressources Humaines vous accueille du lundi au vendredi :

- **dans le service** (mairie annexe 2^{ème} étage) : **de 13h30 à 16h30**
- **par téléphone au 04 42 18 19 14** : **de 13h30 à 17h00**

Pour toute demande de stage, nous vous remercions de respecter les étapes suivantes :

1. Toute demande doit se faire **par écrit** (formulaire de la ville ou candidature personnalisée)
1. Toute demande sera traitée si elle parvient à nos services **au moins 1 mois avant le démarrage prévu**
2. La réponse, négative ou positive, sera effectuée **par courrier**. Lorsque le stage est accepté, toutes les recommandations vous seront indiquées dans le courrier d'acceptation
3. Toute acceptation de stage en milieu scolaire, petite enfance (crèches) ou restauration, nécessitera des **examens médicaux** qui vous seront précisés au moment de l'accord, et ce, afin de respecter la réglementation en vigueur et garantir un service de qualité
4. Enfin, nous vous précisons que le stage ne pourra débuter que lorsque que **toutes les parties** auront signé les conventions : Ecole ou organisme de formation, Mairie d'Aubagne et stagiaire. **Aucune dérogation ne pourra être effectuée** et ce, pour des raisons de respect de la réglementation et d'assurance.

Pour information, en 2008, la ville d'Aubagne a traité 551 demandes de stage, dont 364 ont été acceptées. Il s'agit d'une réelle volonté de contribuer à proposer aux stagiaires la possibilité de mettre en pratique leurs acquis ou de découvrir de nouveaux horizons professionnels.

Cependant, afin de proposer des terrains de stage appropriés, l'acceptation des demandes au sein de nos services se fait après avoir vérifié certains critères :

- ✓ *la cohérence entre le projet professionnel du demandeur et l'activité du service de la Mairie dans lequel se réalise la période pratique,*
- ✓ *la prise en compte de périodes de stages déjà planifiées (deux personnes ne peuvent pas être accueillies en simultané dans la même équipe, ceci nuirait à la qualité du stage),*
- ✓ *la relative disponibilité de l'équipe en place pour encadrer sérieusement le stagiaire, et l'amener à découvrir un secteur et/ou progresser dans ses apprentissages.*

La Direction des Ressources Humaines vous souhaite bonne chance dans la réalisation de vos objectifs professionnels !